

DÉLIBÉRATION N° DL20210081 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 28 JUIN 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 18/06/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 21 h 02) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD (à partir de 19 h 15) ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

- M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 21 h 02) ;
- Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à M. Jean-Paul RIVAT ;
- Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD ;
- Mme Sylvie THEILLARD a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 19 h 15) ;
- Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT ;
- M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER.

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Régis CADEGROS

RÉALISATION D'UN MUR PEINT SUR LE MUR PIGNON DE L'IMMEUBLE DU 20 RUE DE LA RÉPUBLIQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND ET CITÉCRÉATION

Mme Stéphanie CALACIURA expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond s'est donnée pour objectif de mettre l'art et le design sous toutes ses formes à la portée de tous (Street art, installations éphémères, spectacle vivant, etc.). L'enjeu est donc ainsi d'accompagner le nouvel axe urbain naissant en créant une véritable couture artistique destinée à embellir le paysage du centre-ville, et à révéler au plus grand nombre les différentes mouvances artistiques qui cohabitent aujourd'hui sur la scène internationale du Street art et des murs peints.

Pour faire écho au riche passé de la ville, cette dernière a la volonté de réaliser un mur peint en trompe l'œil sur le mur pignon de l'immeuble du 20 rue de la République sur le parking Tamet, représentant des grandes figures de l'histoire de Saint-Chamond, rythmé par des éléments évocateurs du territoire (sa légende du chat couramiaud, sa position de ville porte du Parc naturel régional du Pilat avec son environnement naturel privilégié, son passé historique et industriel, etc.).

Pour la réalisation de ce mur peint, la commune de Saint-Chamond a souhaité faire appel à CitéCréation, leader mondial du design mural monumental.

Afin de financer une partie de cette réalisation, un appel à participation auprès d'entreprises locales et de « Sponsors » sera lancé. Le coût total de la fresque est de 53 625 € HT et sera supporté par la commune déduction faite des soutiens obtenus auprès des mécènes.

La valorisation de ces partenariats fera l'objet de contreparties fixées dans une convention entre les partenaires et CitéCréation.

Il convient donc d'établir une convention fixant les modalités du partenariat entre la commune et CitéCréation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention de partenariat entre la commune de Saint-Chamond et CitéCréation,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 29/06/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD